

Le Département Formation

# Assises 2024 : Le code de déontologie à l'ère des nouvelles technologies et de l'IA

# **Nouveau Assises 2024**

L'audit évolue rapidement avec le développement et l'utilisation de nouveaux outils allant de l'analyse notamment des données financières à l'automatisation de processus, intégrant ou non Millésime 2024-2025
Type Présentiel
Durée 1h30
Réf. 02.02ACT0116.24

l'intelligence artificielle. L'utilisation de ces nouveaux outils nécessite de s'interroger sur l'impact qu'ils peuvent avoir sur le respect des règles déontologiques. Si l'on considère l'IA comme un membre de l'équipe d'audit, elle doit se conformer aux exigences du code de déontologie. Si l'IA et les nouvelles technologies offrent de nouvelles perspectives en matière de missions, le commissaire aux comptes doit s'assurer qu'elles ne créent pas d'incompatibilité avec la mission de certification des comptes.

Afin de sécuriser les missions et prestations, il est donc essentiel de connaître et de comprendre les enjeux déontologiques liés à l'utilisation d'outils issus des nouvelles technologies.

Cet atelier apporte un premier éclairage sur les principaux points d'attention en matière déontologique lors du développement ou de l'utilisation de ces outils ainsi que des pistes de réflexion quant aux bonnes pratiques à développer afin de sécuriser leur utilisation lors des missions ou prestations en se basant sur les travaux qui ont été réalisé à l'international et notamment par l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants), organisme rédacteur du code international de déontologie des professionnels comptables.

Enfin, un focus sera réalisé sur l'actualité en matière de déontologie avec quelques réponses de la Commission d'éthique professionnelle et l'examen de décisions disciplinaires.

# Vous êtes concernés

- Commissaire aux comptes
- Directeur de mission CAC
- Chef de mission CAC
- Collaborateur confirmé CAC
- Collaborateur débutant CAC

# Objectifs professionnels

- Appréhender les enjeux déontologiques associés au développement ou à l'utilisation d'outils issus des nouvelles technologies
- Connaître les points de vigilance dans le cadre d'une utilisation éthique et responsable des outils issus des nouvelles technologies dans l'exercice de leur profession

#### Questions traitées

L'atelier s'articule autour des quatre questions suivantes :

- Si l'IA était un membre de votre équipe d'audit, comment lui appliquer le code de déontologie ?
- Quels sont les principes déontologiques auxquels le commissaire aux comptes doit être attentif lors de la réalisation de mission ou prestation sur la base de technologies utilisées ou développées par des professionnels ?
- Quelles sont les pratiques/procédures que le commissaire aux comptes peut mettre en place afin de s'assurer d'une utilisation éthique et responsable des nouvelles technologies ?
- Quelles sont les points de vigilance pour le commissaire aux comptes au regard de l'actualité déontologique récente ?

# Bénéfices pour les participants

L'appréhension des questions d'ordre déontologique que posent le développement et l'utilisation des nouvelles technologies leur permettra notamment :

- D'anticiper les conséquences de l'utilisation desdits outils sur l'organisation de leurs cabinets et de leurs missions et prestations
- De sécuriser l'exercice de leurs missions et la fourniture de leurs prestations, grâce à une connaissance et une identification des risques en matière déontologique
- D'organiser leurs missions et prestations avec une meilleure connaissance des enjeux éthiques liés à l'utilisation des outils issus des nouvelles technologies

### Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

# Informations particulières

Pour toute question relative à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, merci de contacter le département formation de CNCC Services (cnccservices.formation@cncc.fr)

# Moyens pédagogiques et d'encadrement

- Le support pédagogique, composé d'un diaporama, est conçu avec le plus grand soin et est sous format dématérialisé, accessible après la formation dans l'onglet « mes sessions » de l'espace personnel des participants (espaces.jinius.fr). Il permet aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.
- CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :
  - Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
  - Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : la formation sera dispensée par des commissaires aux comptes membres de la Commission d'Ethique professionnelle de la CNCC. Ils sont reconnus pour leur maîtrise technique, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- A l'issue de la formation, le participant devra se rendre dans l'onglet « sessions terminées » de son espace personnel (espaces.jinius.fr) pour :
  - Evaluer l'acquisition de ses connaissances à partir d'un questionnaire à choix unique de 5 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 4 bonnes réponses sur 5. Ce test est disponible pendant 8 jours calendaires
  - Remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation. Les réponses reçues font l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées
  - o Télécharger son attestation de fin de formation, sous réserve d'avoir été présent
  - Accéder au support pédagogique